

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE

n° 8.7.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'association « Colophane »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe mise à jour et relative à l'occupation de la salle de danse Coppélia et la salle culturelle Les Nymphéas par l'association « Colophane »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Thomas PIETTE

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Mardi 7 novembre 2023
Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 25 octobre 2023